



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

commerce international

Question écrite n° 79302

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre de la défense sur l'abandon par le groupe EADS de sa candidature au remplacement des avions ravitailleurs de l'US air force, associé à Lockheed-Martin, au délai d'une application très nette d'un protectionnisme à peine dissimulé, posant semble-t-il un problème à terme à notre armée de l'air. En effet les ravitailleurs en vol de l'armée de l'air française KC135 sont de la même génération que ceux utilisés par l'US air force. On peut donc penser que leur renouvellement doit se faire à peu près à la même période que les appareils US. Si EADS-Lockheed avaient été retenus, on peut penser que nous aurions été en position favorable pour nous aussi engager un renouvellement de nos appareils. La situation nouvelle, si elle se confirme nous place dans une situation plus précaire, la question est donc la suivante : a-t-on envisagé de remplacer nos ravitailleurs en vol et si oui vers quelle époque, dans la négative quelles sont les raisons qui justifieraient de renoncer à un renouvellement, par contre dans l'affirmative devra-t-on acheter des appareils conçus et réalisés uniquement par les américains, c'est-à-dire sur étagère ? Il lui demande si on peut encore à l'heure actuelle espérer au moins avoir par compensation une tranche des appareils à réaliser.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79302

Rubrique : Relations internationales

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mai 2010, page 5655

Question retirée le : 3 août 2010 (Retrait pour cause de question identique)